



**Déclaration de la
Délégation internationale d'évaluation pré-électorale
des élections parlementaires Algériennes 2012**

Alger, 5 Avril 2012

A l'invitation du gouvernement algérien, le National Democratic Institute (NDI) a envoyé une délégation d'évaluation pré-électorale du 31 Mars au 5 Avril dans le cadre d'une mission internationale d'observation des élections parlementaires du 10 Mai en Algérie. Les objectifs de la délégation étaient d'exprimer le soutien de la communauté internationale pour la gouvernance démocratique et des élections pluralistes en Algérie, ainsi que de présenter aux Algériens et à la communauté internationale un rapport impartial et exact sur le processus électoral.

La délégation comprenait: Carole James, membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique (Canada); Irena Hadziabdić, présidente de l'Association européenne des administrateurs des élections (Bosnie-Herzégovine); Anis Ghodbane, vice-président des communications pour l'Association Tunisienne pour l'Eveil Démocratique (Tunisie), Sarah Johnson, directeur adjoint du programme démocratie au Centre Carter (États-Unis), et Jeffrey England, directeur résident du NDI au Maroc (États-Unis).

Dans le cadre de leur mission, les membres de la délégation se sont réunis à Alger avec des représentants de partis politiques et des candidats indépendants ; des responsables du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires Etrangères ; les commissions spéciales composées de magistrats et de représentants des partis chargées par loi, respectivement, de la supervision et de la surveillance des élections ; les dirigeants de groupes de droits de l'homme, des organisations de femmes et d'autres organisations civiques ; des universitaires ; des blogueurs et représentants des media ainsi que des représentants de la communauté internationale. Les membres de la délégation ont également visité les wilayas de Chlef et de Tizi Ouzou pour rencontrer des membres de la Commission Nationale de Supervision des Elections, des candidats, des dirigeants de partis politiques, et d'autres militants.

Cette évaluation pré-électorale fait partie de la mission globale du NDI d'observation électorale internationale. À la mi-avril, le NDI a l'intention d'envoyer une équipe de sept observateurs à long terme qui continuera d'observer la période pré-électorale, la campagne électorale, le jour du scrutin, et la période post-électorale immédiate dans tout le pays, y compris l'annonce des résultats et le traitement des plaintes électorales.

Cette délégation ne cherche ni à s'ingérer dans le processus électoral, ni de rendre une évaluation finale du processus électoral. Tous les aspects de l'évaluation ont été menés en conformité avec la législation algérienne et selon les normes internationales d'observation des élections énoncées dans la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections. Toutes les recommandations sont faites dans l'espoir de soutenir et de renforcer les processus et les institutions démocratiques de l'Algérie.

Le NDI et la délégation pré-électorale apprécient l'hospitalité, l'ouverture et la franchise de tous ceux qui ont participé à l'évaluation. La délégation est reconnaissante envers le gouvernement et le peuple Algérien pour l'invitation à observer ce processus important.

Résumé

Le 10 mai, les Algériens éliront une nouvelle chambre basse du parlement lors des élections que certain dans le pays qualifient comme une étape cruciale au début d'un processus de réforme politique à long terme. Le Président Abdelaziz Bouteflika a déclaré que le nouveau parlement jouera un rôle important pour façonner un processus de réforme constitutionnelle prévue au cours de l'année prochaine—un processus dans lequel la législature n'a pas participé auparavant. Conscient des nouvelles pressions et des attentes accrues posées par les récents événements dans la région, le gouvernement algérien a introduit plusieurs nouvelles mesures visant à promouvoir une plus grande transparence dans ces élections. Toutefois, les citoyens ont pendant des années mis peu de foi dans l'urne ou dans la capacité des élus à produire un changement réel. Les Algériens aspirent à une véritable réforme, mais semblent sceptiques que les nouvelles mesures puissent accroître la transparence de la compétition ou de produire un organe plus crédible capable d'influer de manière significative sur le processus de réforme. A environ cinq semaines des élections, la délégation estime que quelques mesures peuvent être prises pour combler les lacunes, promouvoir l'ouverture, et renforcer la confiance du public dans ces élections et dans le processus politique de l'Algérie de façon plus générale.

Lors de la préparation de ces élections, le gouvernement algérien a révisé plusieurs éléments du cadre juridique électoral et a apporté d'autres modifications qui ont le potentiel d'améliorer la transparence du processus. Bien que l'ensemble de ces changements soient positifs et mettent le cadre électoral en Algérie plus en ligne avec les meilleures pratiques internationales, l'impact final de ces changements sera déterminé dans leur application. En Janvier, une nouvelle loi électorale a institué une Commission Nationale de Surveillance des Elections, composée de représentants des partis politiques mandatés pour observer le processus électoral et relever toute infraction à une nouvelle Commission Nationale de Supervision des Elections, composée de magistrats chargés de faire respecter la loi électorale. Cette loi exige que le dépouillement des voix se fait dans le bureau de vote et publiquement, que le décompte des voix doit être affiché dans le bureau de vote, et que des copies des résultats doivent être remis aux représentants des candidats. L'invitation des observateurs internationaux et les quotas pour la représentation des femmes sur les listes de candidats des partis et dans la distribution des sièges peuvent être considérées comme des indicateurs de plus de volonté politique d'organiser des élections plus ouvertes et compétitives. Dans ce contexte, les partis se préparent pour la période de campagne électorale à venir avec une énergie renouvelée, et ont exprimé à la délégation une croyance quasi universelle en l'importance de ces élections pour le processus de réforme démocratique en Algérie. Des représentants des partis politiques ont noté le rôle des partis dans l'élaboration des programmes électoraux plus signifiants qui pourraient inspirer une plus grande participation et décourager la fraude.

Au même temps, d'autres aspects du processus électoral tels qu'ils sont arrêtés actuellement paraissent être en deçà des aspirations citoyennes pour un processus plus transparent à même de donner lieu à des résultats plus crédibles. Les acteurs politiques ont fait remarquer qu'un nombre de textes réglementaires et de procédures restent vagues ou même imprécis et que les autorités chargées des élections ont été lentes quant à leurs réponses aux demandes de clarifications. Pendant plusieurs discussions, la délégation a eu à écouter à des plaintes concernant l'efficacité de la commission des partis politiques et de l'indépendance des magistrats de la commission de supervision. En dépit du fait qu'à certains égards ces deux commissions sont similaires aux

institutions qui ont existé dans le passé, elles ont été mises en place récemment et font face à d'énormes défis d'autant plus qu'elles cherchent à bien définir le rôle qui leur est assigné dans le processus électoral. De même, la délégation a eu des échos de cas d'irrégularité dans l'opération d'inscription d'électeurs au fichier électoral et a eu à écouter des électeurs et des partis politiques se plaindre des difficultés auxquelles ils font face concernant l'accès au fichier électoral à des fins de vérification. Jusque-là aucune disposition n'a été prise pour l'accréditation d'observateurs non-partisans nationaux appartenant à la société civile algérienne, et ce en dépit de la demande qu'ils ont exprimée et du fait que le gouvernement algérien ait invité des observateurs internationaux. Il faut remarquer que l'opération de consolidation des résultats constitue un domaine où la présence d'observateurs pourrait s'avérer particulièrement utile. En effet, cette opération n'est ouverte jusqu'à présent ni aux observateurs des partis politiques ni à ceux de la société civile.

Bien que liée à de plus grandes questions structurelles, bon nombre de défis immédiats à la crédibilité de ces élections sont le résultat de la confusion entourant les révisions du cadre électoral, en particulier les dispositions et les institutions nouvellement ajoutées. Ces défis ne sont pas inattendus étant donné que les modifications apportées aux lois ont été adoptées il y a moins de trois mois, et peuvent être atténués à travers une série de mesures relativement simple. Même à ce stade tardif, les autorités algériennes et d'autres acteurs peuvent prendre plusieurs mesures pour plus de transparence, ce qui pourrait encourager une plus grande participation des électeurs et promouvoir la confiance en ces élections. De telles mesures peuvent inclure ce que suit:

1. Les autorités devraient ouvrir tout le processus de dépouillement et de consolidation des voix à tout type d'observateurs, y compris des observateurs nationaux, des représentants des partis politiques, et des observateurs internationaux, pour dissiper toute préoccupation quant à la manipulation que cette étape du processus est susceptible de connaître.
2. Les autorités en charge de l'organisation des élections devraient permettre à la société civile algérienne d'organiser des initiatives d'observation, clarifier le processus d'accréditation, et diffuser largement l'information et dans les meilleurs délais.
3. Les partis politiques et les citoyens devraient profiter des opportunités pour maximiser la transparence, par exemple en assistant au dépouillement des bulletins de vote et à la publication des résultats dans les bureaux de vote.
4. Les réglementations en suspens devraient être publiées et les ambiguïtés de procédures clarifiées aussi rapidement que possible par les autorités chargées des élections, en partenariat ouvert avec les Commissions Nationales de Surveillance et de Supervision des Elections.
5. Les autorités chargées des élections doivent préciser comment la répartition des sièges sera faite pour les femmes afin d'assurer que les résultats proportionnels prévus par la loi sont distribués d'une manière équitable.
6. Les partis politiques devraient s'efforcer de gagner la confiance des électeurs par des plateformes responsives et des efforts de sensibilisation, ainsi que de maximiser la participation des jeunes et des femmes dans les campagnes électorales.

Le contexte électoral

Une évaluation complète de toute élection doit examiner tous les aspects du processus électoral, y compris les informations de la période pré-électorale, le jour du scrutin, et la période post-électorale immédiate. Le contexte politique dans lequel les prochaines élections législatives auront

lieu est aussi important que leurs résultats, ainsi que les préparatifs aux élections ou même les événements de la journée du scrutin. Par-delà les frontières de l'Algérie, les mouvements populaires du printemps arabe ont suscité des attentes des Algériens de leurs dirigeants politiques. De l'intérieur du pays, la lutte des Algériens contre le colonialisme et la « décennie noire » des années 1990, ainsi que les structures politiques et les procédures décisionnelles, influent également sur le processus électoral et ses résultats. Une évaluation globale doit aussi tenir compte de ces facteurs afin d'évaluer la mesure dans laquelle le processus électoral sera capable de répondre—et sera perçu répondre—aux attentes et aspirations des Algériens. Vu sous cet angle, ce processus électoral peut être considéré comme l'un des tests les plus importants de la volonté du gouvernement algérien de permettre l'existence d'un véritable pluralisme politique, et de ses larges intentions que le pays se dirige vers des réformes constitutionnelles promises.

Bien que l'expérience historique de l'Algérie se distingue de ses voisins à bien des égards, le pays n'est pas à l'abri des demandes pour une plus grande transparence, responsabilisation, et liberté politique qui ont caractérisé l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient l'année passée. En répondant à de nouvelles pressions et aux attentes populaires, le président Bouteflika a promis, en Avril 2011, de nouvelles révisions constitutionnelles et des réformes radicales. En combinaison avec des concessions économiques et des mesures sécuritaires répressives, le lancement d'un processus de réforme non encore terminé a réussi à juguler trois mois de manifestations politiques à travers le pays, mais a largement échoué à répondre aux aspirations populaires pour plus d'espace politique et de sécurité économique. La participation aux élections parlementaires à venir donnera une indication importante des vues des Algériens sur les réformes prévues, ainsi que sur le degré d'engagement des citoyens dans les processus électoraux et politiques.

Ces élections, bien que régulièrement programmées, ont pris une nouvelle importance dans le contexte du printemps arabe et des efforts d'une nouvelle réforme de l'Algérie. Le président Bouteflika a déclaré que le Parlement—qui sera élargi à 462 membres au lieu de 389 actuellement—jouera un rôle clé dans le façonnement d'un processus de révision constitutionnelle prévue. Reconnaisant les enjeux les plus élevés, le gouvernement a également pris de nouvelles mesures—y compris l'invitation des observateurs internationaux, la reconnaissance de nouveaux partis politiques, des révisions au cadre juridique—destinés à démontrer son engagement à organiser des élections transparentes et compétitives. Dans un discours en Décembre 2011, le Président Bouteflika a déclaré que les élections « se tiendront dans un pluralisme sans précédent », avec la participation de nouveaux partis politiques et des efforts pour faire participer les citoyens à travers une campagne de sensibilisation dirigé par le gouvernement envers les électeurs. Les organisations multilatérales invitées à envoyer des observateurs comprennent l'Union Africaine, la Ligue Arabe, l'Union Européenne, les Nations Unies et l'Organisation de la Conférence Islamique. Le NDI et le Centre Carter sont les seuls organisations non gouvernementales à avoir reçu des invitations. En revanche, si les groupes algériens de la société civile ont exprimé un intérêt dans l'observation des élections, aucune des organisations locales n'a encore reçu l'accréditation.

A noter également le fait que les élections de Mai auront lieu dans un cadre réglementaire révisé. La nouvelle loi électorale, promulguée en Janvier, comprend la création de nouvelles institutions, les Commissions Nationales de Surveillance et de Supervision des Elections, visant à plus de confiance du public dans l'intégrité du processus, bien que des institutions similaires ont existé dans le passé. La nouvelle loi a conservé des articles stipulant que les bulletins de vote doivent être comptés au bureau de vote et devant les représentants des partis et les électeurs présents, et que les résultats doivent être affichés publiquement au bureau de vote. Une loi révisée sur les partis politiques codifie les procédures de demande d'agrément des partis, et une nouvelle loi sur la participation des femmes définit les quotas pour les femmes dans les listes de

candidats des partis. Les dispositions de chaque loi ont fait l'objet de grands débats au parlement et dans la presse dans les mois qui ont précédé leur promulgation, mais peut-être aucune n'a été aussi durement critiquée comme la loi révisée sur les associations, qui impose des contraintes strictes sur les groupes indépendants qui pourraient jouer un rôle important pour défendre la crédibilité des élections.

Les prochaines élections seront un test important aussi bien des mesures récentes de réforme du gouvernement et de sa capacité à inspirer la confiance de l'électorat. L'histoire récente de l'Algérie comprend de nombreuses élections en proie à la fraude, et les citoyens semblent hésitants à adopter l'urne comme un moyen efficace de changement politique. Cependant, comme a déclaré un analyste politique algérien à la délégation, « les citoyens sont toujours en attente » pour de grands changements qui donneront de la légitimité aux élections. Durant la dernière décennie, les taux de participation ont toujours été faibles, avec l'abstention de plus de 50 pour cent des électeurs inscrits dans les deux dernières élections législatives, en 2002 et 2007. La fréquence des boycotts et des taux élevés de vote invalides (au moins 10 pour cent en 2002 et 2007) soulignent également un désenchantement populaire considérable. Le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) a déjà annoncé sa décision de boycotter les élections de 2012, et le mois dernier une coalition importante de partis islamistes a déclaré son intention d'encourager leurs supporters à boycotter les élections si des indications significatives de fraude sont relevées dans le période pré-électorale. Des appels infructueux par certains partis ces derniers mois pour installer une administration neutre intérimaire pour gérer les élections reflètent les faibles attentes en matière d'intégrité des élections. Alors que le Front des Forces Socialistes (FFS), un parti d'opposition laïque qui a boycotté toutes les élections nationales depuis 15 ans, a entamé les préparatifs pour la participation aux élections de Mai, il a aussi mentionné, cette semaine, la possibilité d'un boycott renouvelée.

Certains aspects spécifiques du contexte électoral des élections parlementaires de 2012 sont discutés ci-dessous.

Cadre juridique : Les révisions apportées à la loi électorale et aux autres lois pertinentes en Janvier 2012 ont laissé le système électoral relativement inchangé. La loi électorale révisée maintient le système de représentation proportionnelle avec le plus fort reste et des circonscriptions plurinominales.¹ Elle conserve également le seuil minimal pour gagner des sièges au parlement à cinq pour cent des listes de la circonscription. La délégation n'a entendu, des partis politiques ou d'autres acteurs avec lesquels elle s'est réunie, aucune critique ni de préoccupations majeures concernant le type de système électoral ou le seuil. Plusieurs partis ont fait le point sur le fait que, en combinaison avec le grand nombre de partis politiques concurrents (au nombre de 44 pour ces élections), ce système conduit naturellement à une législature éclatée, ce qui contribue à la faiblesse du parlement. La complexité de la répartition des votes et le fait qu'elle produit intrinsèquement des résultats autres que ceux prévus pourraient également contribuer à des malentendus et des soupçons chez les citoyens.

Pratiquement tous les acteurs que le NDI a rencontré ont noté que les lois révisées relatives aux élections législatives en tant que telles ne posent aucun problème, même si elles restent ambiguës sur certains aspects. Cependant, selon la plupart de ces acteurs, c'est l'application des éléments au

¹ Selon la méthode du plus fort reste ; les sièges sont effectivement distribués en deux tours : d'abord les sièges sont attribués aux partis politiques qui ont atteint le quota électoral, qui est défini selon la méthode de Hare puisque le nombre total des voix est divisé par le nombre total des sièges. Le quota est ensuite soustrait de ces totaux des voix des partis. Ensuite, tous les partis ayant des voix au dessus du seuil légal sont attribués les sièges en fonction de qui a le plus grand nombre de voix (ou « plus fort reste ») jusqu'à ce que tous les sièges sont attribués. Le système algérien est un système de liste fermée, ce qui signifie que chaque parti fixe l'ordre des candidats dans la liste.

sein de la loi qui semble manquer. Plusieurs partis politiques ont noté qu'un grand nombre de règlements ou de directives stipulées dans la loi doivent encore être promulgués ou clarifiés. Si plus de confiance doit être donnée au système, ces règlements doivent être rapidement finalisés et largement diffusés. La société civile et de nombreux partis politiques ont exprimé le regret que ni les révisions juridiques, ni l'élaboration de textes d'application n'ont eu lieu à travers un processus de consultation ouvert et inclusif. Le choix de renoncer à une approche collaborative suscite des inquiétudes et renforce les perceptions du public que les processus décisionnels sont comme avant, au lieu d'être dans un nouvel esprit de réforme.

Listes des candidats : Selon les responsables en charge des élections, au 26 Mars, dernier délai, plus de 25.800 candidats se sont inscrits sur plus de 2.050 listes, environ deux fois plus qu'en 2007. Parmi ces candidats, 7.500 environ sont des femmes, en conformité avec la nouvelle loi qui fixe le nombre minimum de candidatures féminines sur la base de la taille des circonscriptions, sans préciser toute exigence pour le cas où elles doivent être placées sur les listes.² Bien qu'en théorie, la loi pourrait obliger les parties à avancer automatiquement les femmes sur les listes, la délégation a été incapable de déterminer comment les autorités pourraient appliquer cette disposition, en particulier au sein d'un système de représentation proportionnelle avec le plus fort reste. Les points de vue des différents acteurs, allant de partis politiques aux organisations de femmes, ont démontré des interprétations contradictoires et ont souligné leur propre confusion sur les ambiguïtés.

Selon certains responsables, seulement 58 de plus de 2.000 listes de candidats ont été rejetés. Toutefois, la délégation a entendu de nombreux cas de candidats indépendants qui éprouvent des difficultés d'inscription, souvent en raison du grand nombre de signatures exigées et de documents justificatifs requis. Faute d'une structure de parti sur lequel s'appuyer, beaucoup n'ont pu surmonter les défis bureaucratiques considérables et, dans plusieurs cas, ils ont suggéré que les autorités ont créé des obstacles supplémentaires à la soumission de leurs listes.

Administration électorale : La quasi-totalité des acteurs rencontrés par la délégation ont noté qu'ils s'attendent à des préparatifs matériels techniquement sains et professionnels pour les élections. Bien que le ministère de l'Intérieur reste responsable de l'administration générale des élections, la création par la loi électorale de plusieurs commissions a, apparemment, relevé le Ministère de la plupart des fonctions quotidiennes de la supervision administrative, même si elles restent à peu près semblable aux institutions précédentes. La Commission Nationale de Surveillance des Elections est composée de représentants de tous les partis politiques et des candidats aux élections ; elle est responsable de l'identification des infractions et de les signaler à la Commission Nationale de Supervision des Elections. Cette seconde institution, composée de 316 magistrats, est chargée de superviser le processus électoral et de faire respecter la loi électorale. Les magistrats, tant au niveau national que régional, considèrent le rôle de leur commission comme étant purement technique et limité à une simple application de la réglementation électorale élaboré par le ministère. La mise en place de ces commissions importantes si tard dans le processus électoral—après la clôture de la période d'inscription des électeurs—les a empêché de superviser les étapes clés du processus, tels que l'inscription des électeurs et des candidats, et leur a imposé de difficultés organisationnelles en cherchant à définir leurs rôles.

Beaucoup de ceux que le NDI a rencontré ont exprimés des doutes sur la neutralité de l'administration électorale. En particulier, de nombreux acteurs doutent de l'indépendance des

² Conformément à l'article 2 de la loi organique n° 12-03, on a : 20 pour cent pour les circonscriptions de quatre sièges ; 30 pour cent pour cinq sièges ou plus ; 35 pour cent pour 14 sièges ou plus ; 40 pour cent pour 32 sièges ou plus ; 50 pour cent pour les sièges de la communauté nationale à l'étranger.

présidents des bureaux de vote et des magistrats au sein de la Commission Nationale de Supervision des Elections ainsi que les commissions administratives qui y sont associées au niveau régional et local. Certains chefs de partis ont exprimé leur scepticisme quant à la capacité de ce petit nombre de magistrats de superviser quelque 45.000 bureaux de vote à travers l'Algérie, même avec le soutien logistique des autorités locales. Bien que n'étant pas possible avant les élections de Mai, la mise en place future d'une commission électorale indépendante habilitée à interpréter et à régler le cadre juridique électoral pourrait atténuer les préoccupations populaires au sujet de la neutralité de l'administration électorale, pour plus de confiance du public dans l'intégrité des élections.

Fichier électorale : Le fichier électoral pour les élections de 2012 est basé sur un registre qui est mis à jour annuellement. Selon la nouvelle loi, qui prend l'initiative positive de limiter le rôle direct du ministère, la commission locale supervisée par un juge désigné et composée du président de l'assemblée populaire communale et des électeurs de la commune est responsable du processus de révision. Le Ministère de l'Intérieur a organisé une révision extraordinaire du fichier électoral pour une période de 10 jours en Février. Certains partis politiques et les autorités algériennes ont fait des efforts pour encourager l'inscription des électeurs.

Le fichier électoral reste l'un des plus importants domaines de préoccupation pour la plupart des partis politiques et des associations de la société civile rencontrées par la délégation. Au cours de différentes discussions, plusieurs acteurs ont noté que le nombre de personnes inscrites au niveau nationale a augmenté sans explication par quatre millions de personnes de plus qu'en 2009. De même, ces mêmes acteurs ont souligné leurs inquiétudes sur l'inscription des forces de sécurité, en notant que certains soldats ont été inscrits dans leurs communes d'origine ainsi que ceux de leurs affectations. Bien que certains partis aient indiqué qu'ils avaient reçu des copies de lu fichier électoral révisé pour leur permettre de le vérifier, d'autres ont indiqué qu'ils ne l'avaient pas encore reçu à cinq semaines seulement des élections. Certains partis que la délégation a rencontré ont noté que les listes qu'ils ont reçu ne contenaient que des informations limitées, comme seulement les noms et prénoms des électeurs. Dans le passé, selon leurs dires, ces listes avaient été ventilées seulement au niveau des wilayas et rendues en format électronique lecture seule contenant des centaines de milliers de noms, ce qui les rend pratiquement inutile au niveau des circonscriptions électorales.

Transparence du processus de dépouillement : Beaucoup d'acteurs politiques ont noté que le dépouillement des votes au niveau du bureau de vote et le centre de vote est un processus transparent et ouvert. La loi exige que le décompte des voix ait lieu dans le bureau de vote et qu'il soit ouvert au public. Les autorités rencontrées par la délégation ont souligné que cela signifie que tout électeur peut assister au dépouillement dans le bureau de vote où il est enregistré, et qu'un nombre limité de représentants des partis politiques peuvent y assister, à la discrétion du président du bureau. La délégation du NDI a entendu des messages contradictoires au sujet des droits des partis politiques et des citoyens à observer la consolidation des résultats au niveau de la municipalité et de la wilaya et leur transfert au niveau national. Alors que les autorités électorales le décrivent comme un processus purement technique de transcription des chiffres, la société civile et plusieurs groupes d'opposition soutiennent que c'est à ce stade où se produit le plus de manipulation des résultats. De nombreux acteurs ont interprété la nouvelle loi électorale comme interdisant toute observation à ce stade par des représentants des partis, des citoyens ou des membres des différentes commissions de surveillance ou de supervision. Pourtant, dans certains cas, les magistrats ont suggéré que ce processus, comme ceux du bureau de vote et des centres de vote, sera publique.

Clarifier les procédures afin d'éliminer une telle confusion demeure impératif. Plus important

encore, l'ouverture du processus à l'observation à tous les niveaux serait un moyen relativement simple et efficace pour encourager la transparence et ainsi la confiance dans les résultats des élections. Cependant, si les autorités ne parviennent pas à prendre de telles mesures, l'application de la disposition légale exigeant l'affichage du décompte des voix, et la vigilance des partis et des groupes de citoyens à avoir accès à cette information, pourraient aider à assurer un minimum de précision dans le processus de compilation qui suivra.

Partis politiques: Quarante-quatre partis sont en compétition dans les élections du 10 Mai, plus de 20 de ces partis ont eu leurs agréments en Janvier et Février. Un certain nombre de partis d'opposition y participent dont le FFS qui a boycotté les deux dernières élections législatives, alors qu'au moins un parti d'opposition, le RCD, a appelé au boycott. Avant le lancement, le 15 Avril, de la période de campagne électorale, la délégation a vu la preuve de nombreux partis en train de planifier leurs campagnes, en particulier au niveau local.

En principe la nouvelle loi électorale donne aux partis politiques un canal de communication et de résolution des préoccupations sous la forme de la Commission Nationale de Surveillance des Elections, composé de représentants de tous les partis politiques rivaux et des listes de candidats indépendants. La commission, qui a des structures parallèles au niveau national, au niveau de la wilaya, et au niveau des communes, est chargée de surveiller le respect de la loi électorale et les règlements par les différents acteurs. Elle coordonne également une variété d'éléments impliquant des partis politiques, tels que la répartition de l'accès équitable aux médias publics, l'attribution des espaces publics désignés pour la campagne électorale, et la coordination des représentants des partis dans les bureaux de vote et les centres de vote.

Bien qu'elle soit un mécanisme potentiellement constructif pour représenter les partis politiques dans les discussions sur les questions électorales et défendre les droits des partis politiques dans leur ensemble, la commission a eu peu de temps pour s'organiser et, étant donné le grand nombre de partis représentés, la coordination et la prise de décision semblent être des défis à révéler. En outre, la commission n'a aucun pouvoir d'exécution des procédures électorales et ne peut que référer ces questions aux magistrats et au Ministère de l'Intérieur. Lors de la visite de la délégation, les relations tendues entre ces organismes ont été mises en évidence par la question de savoir si l'Algérie doit utiliser un bulletin de vote unique ou plusieurs. Un bulletin de vote unique a été utilisé pendant plusieurs décennies après l'indépendance, et est favorisée par la commission des partis, qui a estimé que ce mode minimiserait la fraude. Les élections plus récentes ont utilisées des bulletins de vote multiples, et le Ministère de l'Intérieur avait choisi de maintenir ce système malgré les inquiétudes qu'il favorise l'achat de voix. La commission des partis a suspendu temporairement ses activités plusieurs fois dans les dernières semaines à cause du refus du Ministère de l'Intérieur de répondre à ses recommandations. Cette semaine, le ministère a officiellement décliné la recommandation de la commission sur le bulletin de vote, soulignant encore le sentiment des partis politiques que les autorités électorales ne sont pas réceptives à leurs demandes. Les membres de la commission de surveillance ont noté que des 20 questions qu'ils avaient soulevées sur les précisions de procédure, trois seulement avaient été traitées.

La participation électorale: Avec quelques exceptions notables, ceux que la délégation a rencontré ont reconnu le faible niveau de confiance des Algériens et l'apathie générale à l'égard des élections. Beaucoup ont émis l'hypothèse que, malgré les efforts consentis pour améliorer le processus, il y aurait un faible taux de participation. L'histoire récente de l'Algérie suggère que ce sera probable; le taux officiel de participation lors des dernières élections législatives, en 2007, a été de 35,6 pour cent seulement, avec un taux élevé de bulletins nuls de plus de 14 pour cent. Peu de personnes que la délégation a rencontré s'attendent à voir un taux de participation significatif parmi les jeunes Algériens, qui représentent une écrasante majorité du pays. La dernière fois que

les jeunes ont joué un rôle majeur dans la détermination d'un résultat électoral a été durant l'ouverture politique de l'Algérie de 1988 à 1991, lorsque les jeunes sont venus en force pour émettre des votes de protestation contre le parti au pouvoir, précipitant une des retombées politiques que les dirigeants Algériens sont réticents à répéter. Aujourd'hui, comme un jeune militant a déclaré à la délégation, les jeunes ne voient que de « vieux visages » sur les listes de candidature, même ceux des partis nouvellement agréés. D'autres ont déclaré à la délégation que les partis existants et les candidats n'ont pas la capacité de répondre à leurs préoccupations, notamment économiques.

Au milieu de vagues promesses d'un rôle plus significatif dans un processus de révision constitutionnelle promise, il reste à savoir pour les électeurs si le nouveau parlement aura vraiment plus de pouvoir que ses prédécesseurs relativement soumis. Ces questions, associées à des doutes quant à la transparence et la crédibilité du processus électoral lui-même, renforcent l'apathie populaire. Les partis politiques ont la possibilité de récupérer au moins un certain soutien par le biais d'une sensibilisation efficace des électeurs et de présenter des programmes plus directement liés aux préoccupations de la population et aspirations à la réforme au cours de la période de campagne électorale, mais pour un changement fondamental dans la perception du public des élections, il faudra que les autorités prennent rapidement des mesures pour rendre le processus plus transparent.

Observation des élections: La délégation loue le gouvernement algérien pour avoir invité un plus large profil d'observateurs internationaux que ce qu'il a été dans le passé, tels que les organisations internationales non-gouvernementales, qui est devenu une pratique courante au niveau international et dans la région d'Afrique du Nord. Un certain nombre de citoyens, organisations de la société civile et les partis politiques rencontrés par le NDI croient que la présence d'observateurs étrangers contribuera à décourager certaines fraudes qui ont caractérisé les élections précédentes en Algérie. Bien que les autorités aient indiqué qu'ils prévoient plus de 500 observateurs internationaux, les critères et les processus d'accréditation n'ont pas encore été mis à disposition.

Paradoxalement, bien que le gouvernement ait encouragé l'observation internationale, la surveillance par les organisations de la société civile algérienne est découragée, même si elle pourrait inspirer une plus grande confiance de la population dans le processus électoral. Comme un certain nombre d'experts juridiques impliqués dans le processus ont déclaré à la délégation, tandis que les autorités n'ont pas autorisé des initiatives d'observation de la société civile, la loi n'interdit pas expressément une telle action importante. L'observation par des organisations nationales est devenue une pratique relativement répandue et commune dans le monde entier. Les élections en Algérie suivront un peu plus d'un mois le lancement, à l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration des Principes Internationaux pour l'Observation et la Surveillance Impartiales des Elections.³ Cette déclaration établit les normes internationales pour l'observation des élections par les citoyens et a été développé par le Réseau Mondial d'Observateurs Nationaux (GNDEM), qui comprend 150 groupes membres provenant de 65 pays sur cinq continents.

Alors que le gouvernement algérien semble espérer bâtir la confiance dans le processus électoral à travers la mise en place des Commissions Nationales de Supervision et Surveillance des Elections, ces commissions font face à des questions fondamentales quant à leur indépendance et les limites de leur mandat. Ces questions les empêchent de jouer un véritable rôle d'observateurs indépendants en vérifiant la crédibilité et l'intégrité du processus électoral.

³ La déclaration est disponible sur le site www.gndem.org/declaration-of-global-principles

Recommandations

Dans l'esprit de la coopération internationale et des valeurs démocratiques que nous partageons, la délégation propose respectueusement les recommandations suivantes:

1. Les autorités devraient ouvrir le processus de décompte des voix à tous les types d'observateurs, y compris les observateurs nationaux, des représentants des partis politiques, et les observateurs internationaux, même pour le processus de consolidation des résultats au niveau de la wilaya et au niveau national. Même si ces processus sont considérés comme purement administratifs ou étapes procédurales par les autorités électorales, la population peut les considérer comme une opportunité pour la manipulation.
2. Les autorités électorales devraient permettre à la société civile algérienne d'organiser des initiatives d'observation comme une contre balance aux mécanismes de contrôle des partis et de l'Etat. Le gouvernement devrait agir rapidement pour clarifier le processus d'accréditation, et devrait diffuser largement l'information et dans les meilleurs délais. En faisant, les autorités doivent faire preuve de souplesse surtout que les observateurs nationaux font face aux défis pratiques en matière de déploiement dans un tel délai très court et avec une expérience et des ressources limitées.
3. Les partis politiques et les citoyens devraient profiter des opportunités pour maximiser la transparence, par exemple en assistant au dépouillement des bulletins de vote et à l'affichage des résultats dans les bureaux de vote.
4. Les réglementations en suspens devraient être publiées et les ambiguïtés de procédure clarifiées aussi rapidement que possible par les autorités électorales, en partenariat ouvert avec les Commissions Nationales de Surveillance et de Supervision des Elections. Les décisions devraient être largement diffusées auprès des partis politiques, des autorités électorales locales, et d'autres acteurs. Elles devraient être mises à disposition gratuitement et expliquées aux électeurs par le biais d'Internet, de la presse écrite, la télévision et la radio.
5. Les autorités électorales doivent préciser le plus tôt possible et avant le jour du scrutin comment la répartition des sièges pour les femmes est faite afin d'assurer que les résultats proportionnels prévus par la loi sont atteints d'une manière équitable.
6. Les partis politiques devraient s'efforcer de gagner la confiance des électeurs par des plateformes responsives et des efforts de sensibilisation, et de maximiser la participation des jeunes et des femmes dans les campagnes électorales.

Contacts

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : à Alger, Andrew Farrand au +213-555-994-016; à Washington, Barrie Freeman au +1-202-728-5482.